



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°136 du 2 mai 2022

UNE

LES QUATRE MOTEURS ET LA SUERA ÉCHANGENT SUR LE TOURISME DURABLE ET DE SANTÉ EN MONTAGNE



Les Régions des Quatre Moteurs pour l'Europe ont été invitées à participer à une réunion d'experts de la SUERA sur le tourisme, tenue en marge du salon de l'aménagement en montagne *Mountain Planet*, à Grenoble, le 26 avril 2022.

Crédit photo ©Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes étant à la fois copilote du Groupe d'Action 2 (économie) de la [SUERA](#) (Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine) et présidente des [Quatre Moteurs pour l'Europe](#) en 2022, elle a convié les Régions des Quatre Moteurs à participer à la réunion du sous-groupe « tourisme », pour échanger sur le thème « Un tourisme de santé pour tous dans les Alpes ? ». En introduction, Fabrice Pannekoucke, conseiller délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux Espaces valléens et président de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, a souligné les nombreux bénéfices de l'environnement de la montagne sur la qualité de vie, le bien-être et la santé.

Plusieurs interventions ont été consacrées à la présentation de travaux et projets européens en lien avec ces sujets, notamment l'étude sur les bénéfices de la montagne sur la santé conduite par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, et le projet Transtat, déposé au titre du programme [Interreg Espace alpin](#), et qui a pour objectif la création d'un réseau de stations de montagne en transition.

Par ailleurs un représentant de la Lombardie a présenté les défis touristiques des prochains Jeux Olympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026, et la stratégie visant à organiser les premiers JO d'hiver entièrement durables, d'un point de vue aussi bien environnemental que social et économique.

Enfin, un représentant du Conseil catalan du tourisme, a partagé l'expérience de sa région précisant les problématiques propres aux Pyrénées en matière de tourisme du bien-être et les mesures de

promotion du tourisme de montagne mises en place par la Région Catalogne.

Ces échanges ont permis d'identifier des enjeux communs aux régions des « Quatre Moteurs » et de partager leurs expériences, ainsi que de nombreuses solutions innovantes.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

« HUMAN CITIES-SMOTIES » : DIX PARTENAIRES EUROPÉENS ENGAGÉS POUR STIMULER LA CRÉATIVITÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX



C'est dans le cadre de la 12ème Biennale Internationale Design Saint-Étienne que la Cité du design a accueilli du 21 au 23 avril 2022 ses partenaires du projet *Human Cities-SMOTIES*, financé par le programme Europe créative. Objectif : élaborer une méthodologie commune pour développer la créativité dans les territoires périphériques ou éloignés des zones urbaines, en générant un impact durable.

Crédit photo © [Cité du Design](#)

Un des temps forts de ces 3 jours a été la conférence sur le [projet Human-Cities-SMOTIES](#) organisée le 22 avril à la Cité du design et à laquelle ont participé des universitaires et spécialistes appartenant aux structures partenaires de dix pays européens (Autriche, Estonie, France, Grèce, Italie, Islande, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie). L'occasion de présenter au grand public ce projet de coopération à grande échelle soutenu par le programme [Europe créative](#) qui essaime la créativité dans des territoires d'expérimentation, ruraux ou en périphérie de grandes villes.

Mené sur 4 ans (2020-2024), le projet *Human-Cities-SMOTIES* est piloté par l'École polytechnique de Milan (Politecnico di Milano). Il s'appuie sur le design participatif pour impliquer les habitants des territoires partenaires dans le développement d'activités culturelles et créatives, qui participent à leur revitalisation. Cette démarche s'appuie sur des ateliers de co-conception, des master classes ainsi que des publications. Ainsi plusieurs communes de la métropole stéphanoise et de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont présenté des expérimentations, comme celles menées dans la vallée du Dorlay, à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, ou des cas d'études, notamment à Saint-Paul-en-Jarez, Doizieux et Dunières. De nombreux projets menés par chacun des partenaires du projet *Human Cities-SMOTIES* ont également été présentés au public lors de cette conférence.

Cette question de l'exode des créatifs en milieu rural fait écho à la thématique des « Bifurcations » de la [Biennale Internationale Design Saint-Étienne 2022](#) : dans de nombreux pays, la crise sanitaire a accéléré l'exode des urbains en milieu rural pour vivre et travailler.

Le replay de La conférence est à retrouver [ici](#).

JOLI MOIS DE L'EUROPE 2022



Comme chaque année, de nombreuses manifestations sont organisées dans l'Union européenne autour de la Journée de l'Europe. Dans la région, elles seront particulièrement nombreuses dans le Puy-de-Dôme.

Crédit photo © [Union européenne 2020](#)

La Journée de l'Europe marque l'anniversaire de la [Déclaration Schuman](#) du 9 mai 1950, considérée comme « l'acte de naissance » de l'Union européenne. Célébrée depuis 1985, la Journée de l'Europe se prolonge tout au long du mois de mai, appelé en France « [Joli mois de l'Europe](#) ». En région

Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses activités sont organisées que vous pouvez retrouver [sur ce site](#). Littérature, concerts, actions de sensibilisation à l'économie circulaire font partie des nombreuses activités proposées dans la région.

Dans le Puy-de-Dôme en particulier, [l'agenda](#) est bien rempli, vous pourrez choisir entre expositions nombreuses et variées, jeu de piste "Europe Express", débats, promenade européenne spéciale capitale européenne de la culture, " l'Europe en courts " (projection de courts métrages), Nuit de l'image européenne, tram décoré, concours jeunes... A noter que le 9 mai, à l'occasion de la Journée de l'Europe, la plaque décernée à Clermont-Ferrand en tant que « [Ville européenne](#) » sera dévoilée à l'Hôtel de Ville. Par ailleurs trois nouveaux [kiosques Europe](#), relais d'information de proximité sur l'Union européenne seront inaugurés : à la maison des citoyens à Cournon-d'Auvergne, au collège Henri Pourrat à Ceyrat et au lycée HSC Deville d'Issoire.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ DES JEUNES AU PROGRAMME DES RENCONTRES D'AMBRONAY



Du 19 au 21 mai, cet évènement organisé dans le cadre de la Présidence française de l'UE sera accueilli par le Centre culturel de rencontre d'Ambronay et dans plusieurs communes du Bugey.

Crédit photo © [CCR d'Ambronay](#)

Articulant au quotidien les dimensions territoriales et les liens entre musique et transformation de la société, le [Centre culturel de rencontre \(CCR\) d'Ambronay](#) porte, comme nombre d'autres CCR, l'insertion professionnelle des jeunes musiciens au niveau européen. Ces rencontres organisées avec [l'association des CCR](#) permettront de réfléchir aux changements professionnels et aux transformations territoriales accentués par la crise sanitaire. Les Centres culturels de rencontre sont des lieux pluriels, attachés à l'accompagnement de jeunes créateurs. Ils sont souvent une caisse de résonance des questions qui se posent à ces artistes en début de carrière et aux acteurs des territoires dans lesquels ils vivent et travaillent. Autour d'un programme de discussions, ateliers, de visites de terrain, de conférences, les rencontres rassembleront des jeunes créateurs venus de différents horizons (artistes, entrepreneurs, agriculteurs), des acteurs engagés sur leur territoire, professionnels de la culture, élus, artisans, acteurs économiques... de l'Ain et d'Europe.

Pour en savoir plus et s'inscrire, c'est [ici](#).

ACTUALITÉS

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS ARTISANAUX ET INDUSTRIELS EUROPÉENS



Le 13 avril, la Commission européenne, s'inspirant de ce qui existe déjà pour les produits agricoles, a présenté un projet de règlement qui vise à protéger la propriété intellectuelle des produits artisanaux et industriels qui reposent sur l'originalité et l'authenticité des pratiques traditionnelles de leurs régions.

Crédit photo © [AD 04 Flickr CC](#)

L'objectif de cette proposition est à la fois économique et social puisqu'elle pourrait contribuer à développer le potentiel d'emploi et de croissance de nombreux territoires européens dans le secteur de l'artisanat. La protection accordée par les indications géographiques aux produits artisanaux et

industriels pourrait en effet encourager les producteurs à développer leurs activités à l'international, en valorisant leurs compétences manufacturières mais aussi en protégeant les droits de propriété intellectuelle sur leurs produits. La proposition s'inspire du système des [indications géographiques dans le domaine des produits agricoles](#), des vins et des spiritueux et devrait à terme concerner entre 300 et 800 produits dans tous les secteurs. Les producteurs seraient invités à déposer leurs demandes auprès des autorités nationales compétentes (présentes dans 16 Etats membres dont la France), qui à leur tour, les soumettraient pour approbation à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Les producteurs de produits artisanaux et industriels pourront faire la publicité de l'indication géographique protégée en utilisant le même logo sur l'étiquetage du produit. A noter que la Commission européenne a établi trois grands critères pour permettre à certains produits de bénéficier de la protection de l'indication géographique : le produit est originaire d'un lieu, d'une région ou d'un pays spécifique ; le produit présente une qualité, une réputation ou une caractéristique qui est essentiellement attribuable à son origine géographique et au moins une étape de sa production est réalisée dans la zone géographique définie.

REVISION DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE QUALITE



La Commission européenne a publié le 31 mars 2022 sa proposition de révision de la législation sur le système des Indications géographiques (IG) de l'UE pour le vin, les boissons spiritueuses et les produits agricoles.

Crédit photo© [IGP Phuong Bize Flickr CC](#)

Cette [proposition de règlement](#) s'inscrit dans le prolongement de la réflexion entamée en 2019 avec le lancement de l'évaluation de la politique européenne de qualité dont le [rapport final a été présenté en décembre 2021](#), ainsi que la [consultation publique](#) organisée entre mars et avril 2021.

D'après la Commission, l'évaluation et la contribution des acteurs ont permis de confirmer que le cadre existant est efficace et apporte une réelle valeur ajoutée tout en relevant certaines limites telles que le faible niveau de connaissance et de compréhension des IG par les consommateurs dans certains États membres, et des progrès possibles en matière de durabilité environnementale et de bien-être animal.

Afin de renforcer et d'améliorer le système actuel, la Commission propose d'harmoniser et de simplifier les procédures d'enregistrement des IG en vue de raccourcir les procédures pour les demandeurs au sein de l'UE et dans les pays tiers. Elle souhaite également renforcer leur protection sur Internet (vente en ligne et utilisation des IG dans les noms de domaines) et les exigences en matière de durabilité environnementale, économique et sociale des cahiers des charges, ou encore habiliter les groupements de producteurs pour gérer, faire appliquer et développer leur IG. La proposition conserve les [signes de qualité existants](#), principalement les AOP et IGP, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et l'utilisation de la mention «produit de montagne» en tant que mention de qualité facultative. Les Etats membres resteraient responsables de l'application au niveau national et la Commission demeure responsable de l'enregistrement, de la modification et de l'annulation des enregistrements, mais l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) fournirait un soutien technique dans le processus de contrôle (cf. [communiqué de presse](#)). Parmi les premières réactions suscitées par la proposition, les principaux réseaux représentant la majorité des acteurs européens des Indications Géographiques tels que l'[AREPO](#) (réseau des régions et producteurs européens pour la défense des produits d'origine) dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est membre, en lien avec l'[AREV](#) (Association des régions européennes vitivinicoles), [EFOW](#) (Fédération européenne des vins d'origine) et oriGIn EU, soulignent la nécessité de préserver la spécificité des Indications Géographiques comme outils de développement rural et d'aménagement du territoire et comme symbole de la qualité des produits alimentaires européens, et alertent contre

un risque d'affaiblissement de cette spécificité au regard des marques privées, crainte alimentée par la proposition de déléguer certaines tâches à l'office des marques d'Alicante (EUIPO).

Au Parlement européen, l'eurodéputé socialiste italien, Paolo de Castro, a été nommé rapporteur du texte et les députés français Irène Tolleret (Renew) et Claude Gruffat (Verts) ont été nommés rapporteurs fictifs pour leurs groupes politiques respectifs. Le calendrier prévisionnel de discussion au Parlement prévoit une présentation du rapport en octobre 2022, un vote en commission Agriculture en février puis en plénière en mars 2023. Il faudra ensuite prévoir quelques mois pour les négociations en trilogue avec le Conseil avant l'adoption définitive du texte courant 2023.

L'INITIATIVE « CARE » DEFINITIVEMENT ADOPTÉE



Elle vise à faciliter la mobilisation des fonds de la politique européenne de cohésion pour soutenir l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Crédit photo©[Civil Protection and Humanitarian Aid Flickr CC](#)

Après l'approbation du Parlement européen puis du Conseil de l'UE le 4 avril, le règlement proposé par la Commission européenne le 8 mars visant à mobiliser la politique de cohésion (FEDER, FSE, REACT-EU) ainsi que le FEAD (fonds européen d'aide aux plus démunis) pour soutenir l'accueil de réfugiés ukrainiens, a été [adopté et publié au Journal officiel le 6 avril dernier](#). Intitulé **CARE** (pour [Cohesion's Action for Refugees in Europe](#)), ce dispositif prévoit un assouplissement des règles de mise en œuvre des fonds afin de faciliter la mobilisation par les autorités de gestion des reliquats de financement au titre des programmes 2014-2020 (y compris React EU, l'abondement au titre du Plan de relance), pour financer des projets visant à accueillir dans les meilleures conditions les populations ukrainiennes déplacées (par exemple pour l'aide au logement, la nourriture, l'accès aux soins de santé,...). Les projets sont éligibles rétroactivement à compter de la date de début de l'invasion russe (24 février 2022) et peuvent bénéficier d'un co-financement à 100% jusqu'au 30 juin 2022. En complément, la Commission européenne a également soumis une proposition le 23 mars visant à augmenter les préfinancements accordés pour 2021 aux Etats membres au titre de REACT-EU, complétée le 31 mars d'une [proposition modifiée](#) introduisant une procédure simplifiée pour le financement des opérations destinées à répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire menée par la Russie. Elle consiste en la mise en place d'un coût unitaire sous la forme d'un forfait fixé à 40 € par semaine et permettra de prendre en charge une partie des besoins essentiels et de l'assistance de base aux personnes qui bénéficient d'une protection temporaire. Ce forfait pourra être appliqué pour une durée maximale totale de 13 semaines à compter de la date d'arrivée de la personne dans l'Union. Le [règlement CARE+ a été adopté et publié le 13 avril](#) dernier.

LA COMMISSION LANCE UN OUTIL INTERACTIF POUR METTRE EN OEUVRE L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE



La Commission européenne a mis en place une carte interactive pour permettre aux Etats membres de labelliser les événements et actions visant à aider les jeunes à saisir les opportunités offertes par les transitions verte et numérique, favoriser le développement personnel, social et professionnel des jeunes et leur engagement civique et citoyen et donner plus de place à la jeunesse dans les politiques européennes.

Crédit photo©[Franz Jachim Flickr CC](#)

Jusqu'au 31 décembre 2022, toutes les parties prenantes de la jeunesse sont invitées à déployer des actions à portée nationale, régionale et locale : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, services déconcentrés en région, collectivités territoriales, universités, associations de jeunesse, etc. Les événements ou activités jeunesse labellisés AEJ (Année européenne de la jeunesse) peuvent être des séminaires, des conférences, des événements en lien avec la PFUE, des études, des appels à projets, des formations, des consultations, des concours, des outils participatifs.

Pour recevoir le label AEJ, les structures doivent se rendre sur la [carte interactive du portail numérique de l'Année européenne de la jeunesse](#), créer un compte et soumettre leur activité via un formulaire. En parallèle, la structure devra informer les coordinateurs français de l'AEJ de la saisie de leur activité sur le site pour permettre la validation du formulaire et sa publication sur la carte interactive. Pour soumettre votre activité ou recevoir de l'information, n'hésitez pas à contacter le ministère de la Jeunesse et des Sports : aej2022@jeunesse-sports.gouv.fr

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement pour communiquer et informer sur l'Union européenne en France ?

Un appel à propositions a été publié par la Représentation en France de la Commission européenne. Retrouvez-le sur le site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours et consultations publiques de la Commission européenne.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

APPEL À PROPOSITIONS “ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS EN FRANCE SUR L'UE”

La Représentation en France de la Commission européenne a lancé un appel à propositions pour identifier et soutenir des actions et événements de communication sur l'Union européenne en France.

La date limite de dépôt des propositions est le 25 mai 2022. Ces projets, de dimension nationale, régionale ou locale, doivent permettre d'amplifier la participation citoyenne et la communication sur le rôle de l'UE dans un territoire donné. Les projets viseront le grand public, en priorité les jeunes et groupes peu sensibilisés aux questions européennes en raison de leur situation socioprofessionnelle et/ou géographique. Au total, [cet appel](#) dispose d'un budget de 500 000 euros et les subventions seront comprises entre 10 000 et 45 000 euros.

DICO DE L'EUROPE



PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Belge Charles Michel entamera, à partir du 1^{er} juin prochain, et ce, pour deux ans et demi, un nouveau mandat en tant que Président du Conseil européen.

En effet, c'est à l'unanimité que le 24 mars dernier, lors de leur dernier sommet, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Vingt-sept ont reconduit [Charles Michel](#) au poste de Président du [Conseil européen](#), pour un deuxième mandat de deux ans et demi de même qu'à celui de Président du sommet de la zone euro. Après le Belge Hermann von Rompuy puis le Polonais Donald Tusk, il est le troisième à occuper cette fonction depuis la création de ce poste le 1^{er} décembre 2019, date de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Son rôle consiste à préparer, présider et animer les sommets des dirigeants de l'UE. Il assure également la représentation extérieure de l'UE pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune. Il ne faut donc pas confondre cette fonction avec celle de Président du Conseil de l'UE qui est assurée par le chef d'Etat ou de gouvernement dont le pays occupe la présidence tournante, actuellement la France.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne - Rhône - Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)